

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 18 Février 2019

Présents : Lelaurin Francis, Eliza Michel, Gomez Francis, Labarrère Alain, Conte-Daban Alain, Duffaur Dessus Christelle, Beler Joël, Christian Lagarde

Absents : Doucey Sylvian, Ducos Anne, Maréchal Nicolas

1-PLUi avancement

La démarche PLUi poursuit son avancement. Tous les documents d'urbanisme (PLU, carte communale) reste en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi par le conseil communautaire qui devrait avoir lieu en 2020.

Un travail sur le patrimoine bâti et naturel, sur la localisation des emplacements réservés, sur la localisation des changements de destination est à faire pour fin avril. Une réunion de travail est prévue le lundi 25 Mars à la mairie.

2-Voirie choix du programme

Le devis pour la réfection de la voirie communale étant très élevé, (180 000€ TTC), le conseil décide de faire le chemin de Roques, le chemin de la Ribère et une partie du chemin de Phébus. Suivant le montant du nouveau devis, ce programme pourra s'étaler sur plusieurs années.

3-Panneaux signalétique

Le devis de la mise en place est de 1500€ TTC. Les travaux sont confiés à l'entreprise SEDB de Vic en Bigorre.

4-Gobelets Ecocup

1000 gobelets ECOcup ont été commandés par la commune. Ils seront mis à la disposition des associations et des personnes louant la salle des fêtes, à charge de chacun de gérer ces prêts.

5-Distribution bulletin communautaire

Les membres du conseil municipal distribueront le bulletin communautaire dans les jours qui suivent.

6-Information diverses

- VAE est intégré à la communauté de commune depuis le 1^{er} janvier 2019. Les collectivités participeront désormais au cout de la collecte de leurs containers. Une modification du jour de collecte est possible. Dorénavant, si la collecte tombe un jour férié, celle-ci sera systématiquement faite le mercredi. Le personnel de collecte travaillera en 4 jours avec repos le mercredi.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 Mai. Il n'y aura qu'un seul tour de scrutin.
- Le 6 avril après midi, nous continuerons la réfection l'après midi dès 14h. toutes les bonnes volontés sont acceptées.

Vu pour être affiché le 19/02/2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Tarasteix le 19/02/2019
(Sceau de la mairie)

Le Maire